

<https://www.humanite.fr/ressources-vittel-leau-ne-coule-plus-de-source-665421>



La multinationale fait peser un chantage à l'emploi contre l'écologie. Fabrice Coffrini/AFP

## Ressources. À Vittel, l'eau ne coule plus de source

Jeudi, 20 Décembre, 2018

[Alexandra Chaignon](#)

C'est une histoire d'accaparement de bien commun : dans les Vosges, Nestlé s'est approprié la nappe pour vendre de l'eau en bouteille, au risque de l'épuiser.

Nestlé Waters a beau se targuer de « puiser sans épuiser », la multinationale de l'agroalimentaire pompe sans vergogne la nappe phréatique de Vittel, alors même que celle-ci est en voie de tarissement.

Chaque année, des centaines de milliers de litres sont extraits des sous-sols vosgiens, riches en minéraux, pour assurer l'approvisionnement des habitants et plus encore les bénéfiques du géant suisse. C'est là que la multinationale remplit ses bouteilles de Con-trex, d'Hépar ou de Bonne Source, vendues à travers le monde. L'exploitation est telle qu'une des nappes phréatiques, la plus profonde et la plus importante – l'aquifère des Grès du trias inférieur –, est menacée d'épuisement. Pour les organisations environnementales locales, Nestlé serait responsable de 80 % du déficit, estimé entre 600 000 et 700 000 m<sup>3</sup>. Pourtant, plutôt que de lui imposer de réduire ses prélèvements, les pouvoirs publics envisagent de couper le robinet local aux habitants du territoire et d'aller pomper l'eau dans une nappe voisine. Un choix synonyme de privatisation d'un bien commun, mûri de longue date par Nestlé.

Dans les années 1970, la multinationale s'associe à la Société des eaux de Vittel, qui commercialise Hépar et Contrex. À cette époque, le mal est déjà fait : les premiers relevés, effectués en 1975, dans la nappe souterraine font état d'un déficit de 2,5 millions de mètres cubes par an. La cause, d'après le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) : « Un contexte hydrogéologique particulier » – la source étant isolée, elle se régénère très lentement – et « une forte concentration des prélèvements », singulièrement industriels.

Il faudra attendre 2010 pour que la question soit enfin prise à bras-le-corps. Entre-temps, en 1992, Nestlé a racheté la Société des eaux, augmentant le nombre de bouteilles. La

multinationale a également sapé les effectifs. De 4 500 en 1975, le nombre de salariés est tombé à moins de 1 000 aujourd'hui (sa politique salariale lui vaudra, au reste, d'essayer une lourde grève en 2008).

## **Ne pas toucher aux industriels et à l'économie du territoire**

En 2013, les associations découvrent qu'une seule solution semble discutée : « Le postulat des élus et des pouvoirs publics était de ne pas toucher aux industriels et à l'économie du territoire », retrace Jean-François Fleck, président de Vosges Nature Environnement. « Comme il fallait trouver le moyen de moins pomper, ils ont décidé d'aller chercher de l'eau ailleurs pour les habitants et de l'acheminer sur des dizaines de kilomètres de pipelines. »

En 2016, la commission locale de l'eau (CLE) présente un projet en ce sens. Les associations multiplient les courriers pour réclamer d'autres solutions prenant en compte la participation des industriels à l'effort collectif. En vain. Au même moment, éclate une affaire de possible prise illégale d'intérêts, du fait de la proximité d'un membre de la CLE avec un employé de Nestlé... également président d'une association partie prenante du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. L'enquête est toujours en cours.

Nonobstant, en mars dernier, la stratégie est confirmée. « Elle est incompatible avec la loi sur l'eau de 2006, qui stipule que la priorité d'usage doit aller à l'alimentation en eau potable des populations », fulmine Jean-François Fleck. Le surcoût induit par les travaux, évalué entre 30 centimes et 1 euro par m<sup>3</sup>, sera imputé aux habitants de Vittel via leur facture d'eau.

## **Un prélèvement supplémentaire de 100 000 m<sup>3</sup> dans une autre nappe**

Nestlé Waters se défend, expliquant avoir ramené les prélèvements de 973 000 m<sup>3</sup> en 2008 à 744 000 m<sup>3</sup> en 2017. Il prévoit de les diminuer encore de « 100 000 m<sup>3</sup> d'ici à 2020 ». « Ce que la direction ne dit pas, c'est que la préfecture va autoriser, en 2019, un prélèvement supplémentaire de 100 000 m<sup>3</sup> dans une autre nappe, située au-dessus de la première », reprend Jean-François Fleck. « En 2015, le préfet y avait déjà accordé à Nestlé deux prélèvements supplémentaires pour 300 000 m<sup>3</sup>. Au total, on peut penser que le groupe a pour ambition de l'exploiter davantage. »

Celui-ci a, en outre, déposé une demande de 10 forages additionnels vers des nappes alentour.

En dépit des oppositions, le principe de transfert a été voté par la CLE le 3 juillet. En France, mais aussi en Allemagne, où s'étend également la nappe phréatique et où Nestlé écoule ses bouteilles de Bonne Source, les contestations ont grandi, porteuses d'autres solutions. « Il suffit d'inverser le raisonnement, assène Jean-François Fleck. On part de la ressource à préserver et on en priorise l'usage : d'abord l'alimentation des populations locales, et en dernier, seulement, la valorisation marchande. » Nestlé semble avoir poussé cette dernière à son paroxysme : début octobre, le groupe a dû stopper ses lignes d'embouteillage pendant quatre jours, en raison d'un excédent de production accumulé depuis l'été. Une erreur prévisionnelle dénoncée par la CGT et la CFDT que la multinationale aura bien failli faire peser sur les salariés, en tentant de les contraindre à poser, sur cette période, jours de congés ou RTT. Saisi par les syndicats, le tribunal de grande instance en a ordonné autrement.

Tout le reste est encore à trancher. Depuis le 13 décembre, les citoyens sont appelés à donner leur avis dans le cadre d'une consultation publique. Après quoi, la CLE décidera ou non de revenir sur sa décision. Du côté de la population, les avis sont partagés. « Elle est liée à Nestlé par l'emploi », souligne Jean-François Fleck. La multinationale n'hésite d'ailleurs pas à en jouer. « Si vous touchez à la première plus grande entreprise du coin, vous aurez des conséquences », répondait ainsi le directeur des usines, interrogé par Reporterre. La menace est claire.

Alexandra Chaignon